



**Assemblée générale – AG/489 – Mercredi 12 février 2025**

**AG/489.7 – Élargir la lutte pour le désinvestissement de la CDPQ**

**Considérant** les positions historiques du CCMM-CSN, de la CSN et des syndicats affiliés en soutien aux droits du peuple palestinien;

**Considérant** que l'occupation israélienne des Territoires palestiniens viole le droit international, la Convention de Genève et la Résolution 2334 du Conseil de sécurité de l'ONU (2016) appelant à la fin des colonies;

**Considérant** qu'Israël mène des offensives militaires en violation du droit international dans plusieurs pays voisins, comme le Liban et la Syrie;

**Considérant** les liens économiques et politiques entre le Québec et Israël, notamment par la présence d'un bureau à Tel-Aviv;

**Considérant** qu'au 31 décembre 2023, la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), gestionnaire de fonds de pension de travailleuses et travailleurs du Québec, a investi 14,2 milliards de dollars dans 87 entreprises liées à l'occupation israélienne et au génocide palestinien;

**Il est proposé que le SPCVM :**

- Demande à la CDPQ de se désengager immédiatement des entreprises identifiées comme complices du génocide, de l'occupation et de la colonisation israéliennes des Territoires palestiniens, et de mettre en œuvre un processus transparent de contrôle afin de garantir qu'aucune entreprise dans laquelle elle investira à l'avenir n'est associée à des violations des droits humains et du droit international;
- Demande à la FNEEQ et à la CSN de se positionner en faveur du désinvestissement de la CDPQ auprès des entreprises associées à des violations des droits humains et du droit international en Palestine;
- Demande au CCMM de se positionner en faveur du désinvestissement de la CDPQ auprès des entreprises associées à des violations des droits humains et du droit international en Palestine à l'occasion du 39<sup>e</sup> congrès qui se tiendra du 5 au 9 mai 2025;
- Travaille avec les syndicats affiliés de la FNEEQ pour présenter une motion en ce sens à la CSN;

- Demande à la FNEEQ et à la CSN de demander à Québec de fermer immédiatement son bureau à Tel-Aviv, un bureau consacré au maintien de liens économiques et politiques avec Israël;
- Demande à la CSN de demander au Canada de mettre fin immédiatement à la vente de tout matériel militaire à Israël, même si cela n'est pas transigé directement avec Israël;
- Demande à la CSN de mandater ses représentant.e.s au Comité de retraite et au Comité de placement du Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et à ses représentant.e.s au Conseil d'administration de Retraite Québec de porter au sein de ces instances les demandes de désinvestissement susmentionnées;
- Demande à la CSN d'inviter l'ensemble du milieu syndical québécois à prendre une position semblable et à diffuser, partout où c'est possible, un refus catégorique de toute forme de complicité avec un État génocidaire et participe à la formation d'un mouvement social élargi sur cet enjeu.